

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-880/SG/CG concernant une prise en charge de frais d'évacuation, de traitement et de séjour en Métropole

n° 74-880/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Date de publication
22 mai 1974

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1974

Date du numéro
10 juin 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont pris en charge par le budget du Territoire, les frais d'évacuation, de traitement et de séjour de l'enfant Arreh Ali Arreh, fils du député du TFAI Ali Arreh Khairé, évacué sanitaire le 7 mai 1974 sur l'hôpital Necker enfants malades (service du Professeur Royer, pavillon Méry) 149, rue de Sèvres, 75 015 – Paris (France). Art. 2. — Cette dépense est imputable au budget du service local.